



Nouvel Espace du Cher (Siren : 200077899)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Bléré
Arrondissement	Loches
Département	Indre-et-Loire
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	27/12/2017
Date d'effet	01/01/2018

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Jacques PAOLETTI

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	39 Rue Gambetta
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	37150 BLÉRÉ
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	320 788
Densité moyenne	282,23

Périmètres

Nombre total de membres : 4
- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
37	CC Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher (243700820)	CC
37	CC Touraine-Est Vallées (200073161)	CC
41	CC Val-de-Cher-Controis (200072064)	CC
37	Tours Métropole Val de Loire (243700754)	Métropole

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 4

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique Par substitution
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau Par substitution
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines Par substitution
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Le syndicat pourra exercer des missions nécessaires à la valorisation et la promotion du patrimoine fluvial et lié à l'eau, participant aux politiques de développement touristique des territoires concernés et au service de leur attractivité territoriale : - entretien et valorisation des maisons éclésières associées aux ouvrages dont le syndicat aura la gestion, - entretien et valorisation des écluses associées aux ouvrages dont le syndicat aura la gestion, - appui aux opérations coordonnées de développement touristique permettant la valorisation du patrimoine fluvial et lié à l'eau, tel que piste cyclable, circuit pédestre et manifestations diverses. Les communautés de communes Val de Cher Controis, Bléré Val de Cher et Touraine-Est Vallées y adhèrent au titre de leur compétence « promotion du tourisme ».</i> A la carte : La compétence a été conservée par : Communauté d'Agglomération Tours (Plus)

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)